

# Restitution des résultats de l'étude nationale de coûts EHPAD 2016

## Note de lecture du fichier Excel des coûts de référence

### Objectif

Les résultats de l'étude nationale de coûts (ENC) EHPAD 2016 sont restitués dans un fichier Excel nommé « *ENC\_EHPAD\_2016\_Couts\_de\_reference.xlsx* ». Il permet de connaître les coûts pour chaque groupe de résidents<sup>1</sup>. Ces coûts sont estimés à partir d'un échantillon de 67 EHPAD participants et redressés par rapport à la population de référence<sup>2</sup>. La liste des établissements participant à l'ENC 2016 est disponible en annexe 2.

Cette note de lecture a pour objectif de faciliter la prise en main de ce fichier.

### Sommaire

<b>1</b>	<b>Description du fichier Excel des coûts de référence 2016.....</b>	<b>2</b>
1.1.	Premier onglet « Coûts de référence 2016 » .....	2
1.2.	Second onglet « Qualité des estimations » .....	5
1.3.	Troisième onglet « Informations sur les groupes » .....	5
	<b>ANNEXE 1 : Description des groupes de résidents.....</b>	<b>6</b>
	<b>ANNEXE 2 : Liste des 67 EHPAD participant à l'ENC 2016.....</b>	<b>13</b>
	<b>ANNEXE 3 : Définition des états pathologiques et des profils de soins .....</b>	<b>15</b>
	<b>ANNEXE 4 : Description des postes de charges pour les données 2016 .....</b>	<b>18</b>

<sup>1</sup> Les groupes de résidents sont explicités en annexe 1

<sup>2</sup> La population de référence est constituée de 3 700 EHPAD tarifés au GMPS et ayant une coupe Pathos validée par l'ARS en 2013, 2014, 2015 ou 2016.

## 1 Description du fichier Excel des coûts de référence 2016

Il est constitué de **3 onglets**.

<b>Coûts de référence 2016</b>	Qualité des estimations	Information sur les groupes
--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

L'ensemble des informations contenues dans ces 3 onglets concerne la population de référence 2016. Elle est constituée des 3 700 EHPAD tarifés au GMPS et ayant eu une coupe PATHOS validée par l'ARS en 2013, 2014, 2015 ou 2016.

Les coûts sont calculés par groupe de résidents<sup>3</sup>.

Il faut rappeler que tous les coûts de ce fichier correspondent à des coûts hors structure immobilière et hors charges financières<sup>4</sup>. Pour information, les charges de structure financière et immobilière sont affichées dans les dernières colonnes sur la droite.

La partie des coûts liée aux dépenses de soins de ville est disponible dans l'activité « soins dispensés pris en charge par les soins de ville ».

Le contenu de chaque onglet est décrit dans la suite.

### 1.1. Premier onglet « Coûts de référence 2016 »

Cet onglet détaille les coûts des 79 groupes de résidents qui ont pu être calculés. Quatre groupes (les 01, 13, 20 et 71) ont moins de 30 observations dans l'échantillon et en raison du faible effectif il n'est pas possible de redresser<sup>5</sup> les coûts par rapport à la population de référence.

Les premières colonnes à gauche sur fond gris donnent des informations sur le groupe de résidents :

- Le groupe de résidents (profil de soins – rang AGGIR)
- Le libellé long du groupe de résidents (dans ce libellé, EP signifie état pathologique<sup>6</sup>),
- Le nombre de résidents–trimestre dans le groupe pour l'échantillon,
- Le nombre moyen de journées de prise en charge par trimestre pour l'échantillon.

Les autres colonnes présentent pour chaque groupe de résidents, les **coûts par journée de prise en charge de chacune des 8 activités**<sup>7</sup> :

- Hôtellerie générale

<sup>3</sup> Les groupes de résidents sont définis en annexe 1.

<sup>4</sup> Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le rapport des résultats détaillés de l'ENC 2015 sur le site internet de l'ATIH : <https://www.atih.sante.fr/resultats-de-l-enc-ehpad-2015>.

<sup>5</sup> Le redressement qui se fait par « calage sur marges » est explicité dans le rapport des résultats détaillés de l'ENC 2015 sur le site internet de l'ATIH : <https://www.atih.sante.fr/resultats-de-l-enc-ehpad-2015>

<sup>6</sup> Les états pathologiques sont définis en annexe 3.

<sup>7</sup> Les activités de l'ENC ne correspondent pas aux sections tarifaires. Pour plus de détails sur la méthodologie ENC vous pouvez vous reporter au guide méthodologique de l'ENC EHPAD 2016 publié sur le site de l'ATIH : <http://www.atih.sante.fr/enc-ehpad-donnees-2016>.

- Blanchisserie,
- Restauration,
- Soins dispensés (avec distinction de ceux pris en charge par l'EHPAD et ceux pris en charge par les soins de ville),
- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne,
- Organisation du lien social,
- Gestion générale et Management,
- Immobilier (énergies et fluides).

Les coûts sont présentés selon trois niveaux de détail. Les niveaux de détail sont accessibles grâce aux chiffres en haut à gauche (au-dessus des numéros de ligne : chiffre 1 à 3).



Par défaut le fichier est complètement replié (correspondant au niveau 1) mais vous pouvez faire apparaître le niveau de détail qui vous convient en cliquant sur le bouton chiffré correspondant à votre souhait : le niveau 1 est le moins détaillé, le niveau 2 est un niveau intermédiaire, le niveau 3 est le plus détaillé.

Les coûts apparaissant en dernières colonnes sur fond blanc correspondent aux charges de structure immobilière et aux charges financières de l'établissement. Ils sont purement informatifs et sont exclus du coût total.

○ **Bouton 1**

C'est le niveau le moins détaillé. Il correspond aux coûts selon les activités énumérées plus haut.

○ **Bouton 2**

C'est le niveau de détail intermédiaire. Il correspond aux coûts selon les grands postes de charges par activité.

Activité	Les grands postes de charges
<b>Hôtellerie générale</b>	Personnel soignant Personnel autre Charges à caractère non médical Coût total d'hôtellerie générale
<b>Blanchisserie</b>	Personnel autre Blanchisserie Autres charges à caractère non médical Coût total de blanchisserie
<b>Restauration</b>	Personnel autre Alimentation Autres charges à caractère non médical Coût total de restauration
<b>Soins dispensés pris en charge par l'EHPAD</b>	Personnel médical Personnel soignant Personnel autre Charges médicales Charges à caractère non médical Coût total de soins dispensés pris en charge par l'EHPAD
<b>Soins dispensés pris en charge par les soins de ville</b>	Personnel médical Personnel soignant Charges médicales Coût total de soins dispensés pris en charge par les soins de ville
<b>Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne</b>	Personnel soignant Personnel autre Charges à caractère non médical Coût total de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
<b>Organisation du lien social</b>	Personnel soignant Personnel autre Charges à caractère non médical Coût total de l'organisation du lien social
<b>Gestion générale - Management</b>	Personnel autre Charges à caractère non médical Immobilisations incorporelles Coût total de gestion générale et management
<b>Immobilier (Energie et fluide)</b>	Charges à caractère non médical Coût total d'immobilier

- **Bouton 3**

C'est le niveau de détail le plus fin. Il correspond aux coûts selon les postes de charges (détaillés en annexe 4) par activité (soit 56 postes).

### 1.2. Second onglet « Qualité des estimations »

Cet onglet renseigne pour chaque groupe de résidents sur la qualité de l'estimation du coût de référence. L'ensemble des 83 groupes est disponible sur cet onglet. Pour les 4 groupes qui n'ont pas pu être redressés (01, 13, 20 et 71), les informations sur la qualité sont *NC* (non calculables).

Sur fond violet sont disponibles le nombre de résidents et d'EHPAD constituant le groupe pour la population de référence.

Sur fond orange sont disponibles le nombre de résidents, le nombre d'EHPAD et le nombre de journées de prise en charge (présences et absences) constituant le groupe pour l'échantillon (67 EHPAD participant à l'ENC 2016).

Sur fond bleu sont disponibles : le coût redressé du groupe ainsi que l'erreur relative d'échantillonnage (ERE) et l'intervalle de confiance (IC) du coût. La borne basse et la borne haute de l'IC encadrent l'estimation du coût redressé.

Par exemple, si l'IC est [110€ ;140€], cela signifie qu'il y a 95% de chance que le vrai coût (celui qui aurait été calculé sur l'ensemble des EHPAD de la population de référence) soit compris entre 110€ et 140€ par journée de prise en charge.

L'estimation du coût redressé est de bonne qualité si l'ERE est inférieure à 10%, elle est correcte si l'ERE est comprise entre 10% et 30% et elle est mauvaise si l'ERE est supérieure à 30%.

### 1.3. Troisième onglet « Informations sur les groupes »

Cet onglet rappelle les définitions des profils de soins (PS) et des rangs AGGIR (niveau plus fin que les groupes iso-ressources GIR). Ces deux informations ont servi de base dans la construction des 83 groupes de résidents. Pour plus de détails sur la méthodologie de construction de ces groupes vous pouvez consulter le rapport sur les coûts publié sur le site de l'ATIH : <https://www.atih.sante.fr/resultats-de-l-enc-ehpad-2015>

## ANNEXE 1 : Description des groupes de résidents

Les groupes de résidents ont été construits par des experts médicaux. Chaque groupe rassemble des résidents qui sont homogènes en termes d'état de santé (repéré par les profils de soins<sup>8</sup>) et d'autonomie (repéré par le rang AGGIR<sup>9</sup> qui est plus détaillé que le groupe iso-ressource ou GIR). La méthodologie de construction de ces groupes est définie dans une annexe du rapport des résultats détaillés de l'ENC EHPAD 2015 sur le site de l'ATIH (<https://www.atih.sante.fr/resultats-de-l-enc-ehpad-2015>).

83 groupes ont été construits. Ils sont détaillés dans le tableau suivant dans lequel EP désigne l'état pathologique et PS le profil de soins (se reporter à l'annexe 3 pour la définition de ces 2 notions).

Groupe	Description des combinaisons de profils de soins	Description du rang AGGIR
01. M1 et CH	Un PS "M1", associé à au moins un EP avec un PS "CH" quels que soient les autres PS associés aux autres EP.	GIR 1 à 6
02. M1 autre	Un PS "M1", en dehors de ceux associés à au moins un EP avec un PS "CH".	GIR 1 à 6
03. M2 et CH	Un PS "M2", associé à au moins un EP avec un PS "CH", quels que soient les autres PS associés aux autres EP et en dehors des combinaisons de PS 01 & 02.	GIR 1 à 6
04. M2 autre - rang 1	Un PS "M2", en dehors de ceux associés à au moins un EP avec un PS "CH" et en dehors des combinaisons de PS 01 & 02.	GIR 1
05. M2 autre - rang 2 à 13	Un PS "M2", en dehors de ceux associés à au moins un EP avec un PS "CH" et en dehors des combinaisons de PS 01 & 02.	GIR 2 à 6
06. P1 ou P1P2	Au moins un EP avec un PS "P1" associé ou non à au moins un EP avec un PS "P2" et sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1 à 6
07. P1 et R2	Au moins un EP avec un PS "P1" associé à au moins un EP avec un PS "R2", quels que soient les autres PS associés aux autres EP.	GIR 1 à 6
08. P1 autre	Au moins un EP avec un PS "P1" associé à au moins un EP avec un autre PS et en dehors des combinaisons de PS 05 & 06.	GIR 1 à 6

<sup>8</sup> Les profils de soins sont détaillés en annexe 3.

<sup>9</sup> Pour plus d'informations sur le rang AGGIR, se reporter à l'onglet « Information sur les groupes ».

<b>Groupe</b>	<b>Description des combinaisons de profils de soins</b>	<b>Description du rang AGGIR</b>
<b>09. T1 ou T2 ou T1T2 - rang 1</b>	Au moins un EP avec un PS "T1" et / ou "T2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1
<b>10. T1 ou T2 ou T1T2 - rang 2 à 11</b>	Au moins un EP avec un PS "T1" et / ou "T2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 à 4
<b>11. T1 ou T2 ou T1T2 - rang 12/13</b>	Au moins un EP avec un PS "T1" et / ou "T2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 5 ou 6
<b>12. T1CH ou T2CH</b>	Au moins un EP avec un PS "T1" et / ou "T2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "CH" , sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1 à 6
<b>13. T1DG ou T2DG</b>	Au moins un EP avec un PS "T1" et / ou "T2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "DG" , sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1 à 6
<b>14. T1P2 ou T2P2 - rang 1</b>	Au moins un EP avec un PS "T1" et / ou "T2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "P2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1
<b>15. T1P2 ou T2P2 - rang 2 à 13</b>	Au moins un EP avec un PS "T1" et / ou "T2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "P2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 à 6
<b>16. T1P2CH ou T2P2CH</b>	Au moins un EP avec un PS "T1" et / ou "T2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "P2" et au moins un EP (EP) avec un PS "CH", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1 à 6
<b>17. T1P2R2 ou T2P2R2 - rang 1</b>	Au moins un EP avec un PS "T1" et / ou "T2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "P2" et au moins un EP (EP) avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1
<b>18. T1P2R2 ou T2P2R2 - rang 2 à 13</b>	Au moins un EP avec un PS "T1" et / ou "T2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "P2" et au moins un EP (EP) avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 à 6
<b>19. T1R2 ou T2R2</b>	Au moins un EP avec un PS "T1" et / ou "T2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1 à 6
<b>20. T1R2CH ou T2R2CH</b>	Au moins un EP avec un PS "T1" et / ou "T2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2" et au moins un EP (EP) avec un PS "CH", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1 à 6
<b>21. T1 autre ou T2 autre</b>	Au moins un EP avec un PS "T1" et / ou "T2", quels que soient les autres PS associés aux autres EP et en dehors des combinaisons de PS 08 à 15.	GIR 1 à 6
<b>22. P2 - rang 1</b>	Au moins un EP avec un PS "P2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1
<b>23. P2 - rang 2</b>	Au moins un EP avec un PS "P2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec C en cohérence, orientation et transferts

<b>Groupe</b>	<b>Description des combinaisons de profils de soins</b>	<b>Description du rang AGGIR</b>
24. P2 - rang 3	Au moins un EP avec un PS "P2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec C en cohérence et orientation
25. P2 - rang 4	Au moins un EP avec un PS "P2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec B en cohérence et C en orientation
26. P2 - rang 5	Au moins un EP avec un PS "P2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec B en cohérence et orientation
27. P2 - rang 6	Au moins un EP avec un PS "P2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec C en transferts
28. P2 - rang 7	Au moins un EP avec un PS "P2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec B en cohérence et A ou B en orientation
29. P2 - rang 8	Au moins un EP avec un PS "P2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 3 avec C en toilette et en élimination
30. P2 - rang 9	Au moins un EP avec un PS "P2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 3 avec C en toilette et B en cohérence et orientation
31. P2 - rang 10	Au moins un EP avec un PS "P2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 4 avec une majorité de B sur les items
32. P2 - rang 11	Au moins un EP avec un PS "P2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 4 avec B en cohérence et A en orientation
33. P2 - rang 12/13	Au moins un EP avec un PS "P2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 5 ou 6
34. P2CH - rang 1	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "CH", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1
35. P2CH - rang 2 à 13	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "CH", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 à 6
36. P2DG	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "DG", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1 à 6



<b>Groupe</b>	<b>Description des combinaisons de profils de soins</b>	<b>Description du rang AGGIR</b>
37. P2R1	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R1", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1 à 6
38. P2R2 - rang 1	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1
39. P2R2 - rang 2	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec C en cohérence, orientation et transferts
40. P2R2 - rang 3	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec C en cohérence et orientation
41. P2R2 - rang 4	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec B en cohérence et C en orientation
42. P2R2 - rang 5	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec B en cohérence et orientation
43. P2R2 - rang 6	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec C en transferts
44. P2R2 - rang 7	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec B en cohérence et A ou B en orientation
45. P2R2 - rang 8	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 3 avec C en toilette et en élimination
46. P2R2 - rang 9	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 3 avec C en toilette et B en cohérence et orientation
47. P2R2 - rang 10	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 4 avec une majorité de B sur les items
48. P2R2 - rang 11	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 4 avec B en cohérence et A en orientation
49. P2R2 - rang 12/13	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 5 ou 6

<b>Groupe</b>	<b>Description des combinaisons de profils de soins</b>	<b>Description du rang AGGIR</b>
<b>50. P2R2CH</b>	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2" et au moins un EP (EP) avec un PS "CH", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1 à 6
<b>51. P2R2DG</b>	Au moins un EP avec un PS "P2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "R2" et au moins un EP (EP) avec un PS "DG", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1 à 6
<b>52. P2 autre</b>	Au moins un EP avec un PS "P2", quels que soient les autres PS associés aux autres EP et en dehors des combinaisons de PS 17 à 23.	GIR 1 à 6
<b>53. R2 - rang 1</b>	Au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1
<b>54. R2 - rang 2/3</b>	Au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec C en cohérence, orientation et transferts ou GIR 2 avec C en cohérence et orientation
<b>55. R2 - rang 4</b>	Au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec B en cohérence et C en orientation
<b>56. R2 - rang 5</b>	Au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec B en cohérence et orientation
<b>57. R2 - rang 6</b>	Au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec C en transferts
<b>58. R2 - rang 7</b>	Au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 avec B en cohérence et A ou B en orientation
<b>59. R2 - rang 8</b>	Au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 3 avec C en toilette et en élimination
<b>60. R2 - rang 9</b>	Au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 3 avec C en toilette et B en cohérence et orientation
<b>61. R2 - rang 10</b>	Au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 4 avec une majorité de B sur les items

<b>Groupe</b>	<b>Description des combinaisons de profils de soins</b>	<b>Description du rang AGGIR</b>
<b>62. R2 - rang 11</b>	Au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 4 avec B en cohérence et A en orientation
<b>63. R2 - rang 12/13</b>	Au moins un EP avec un PS "R2", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 5 ou 6
<b>64. R2CH</b>	Au moins un EP avec un PS "R2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "CH", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1 à 6
<b>65. R2DG</b>	Au moins un EP avec un PS "R2", associé(s) à au moins un EP avec un PS "DG", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1 à 6
<b>66. R2 autre</b>	Au moins un EP avec un PS "R2", quels que soient les autres PS associés aux autres EP et en dehors des combinaisons de PS 01 à 27.	GIR 1 à 6
<b>67. CH - rang 1</b>	Au moins un EP avec un PS "CH", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1
<b>68. CH - rang 2 à 13</b>	Au moins un EP avec un PS "CH", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 2 à 6
<b>69. R1</b>	Au moins un EP avec un PS "R1", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1 à 6
<b>70. DG</b>	Au moins un EP avec un PS "DG", sans autre PS associé aux autres EP*.	GIR 1 à 6
<b>71. CH et/ou R1 et/ou DG</b>	Au moins deux EP avec un PS différent parmi "CH" et / ou "R1" et / ou "DG".	GIR 1 à 6
<b>72. S1 et/ou S0 - rang 1</b>	Uniquement des EP avec un PS "S1" et / ou "S0".	GIR 1
<b>73. S1 et/ou S0 - rang 2</b>	Uniquement des EP avec un PS "S1" et / ou "S0".	GIR 2 avec C en cohérence, orientation et transferts
<b>74. S1 et/ou S0 - rang 3</b>	Uniquement des EP avec un PS "S1" et / ou "S0".	GIR 2 avec C en cohérence et orientation
<b>75. S1 et/ou S0 - rang 4</b>	Uniquement des EP avec un PS "S1" et / ou "S0".	GIR 2 avec B en cohérence et C en orientation
<b>76. S1 et/ou S0 - rang 5</b>	Uniquement des EP avec un PS "S1" et / ou "S0".	GIR 2 avec B en cohérence et orientation
<b>77. S1 et/ou S0 - rang 6</b>	Uniquement des EP avec un PS "S1" et / ou "S0".	GIR 2 avec C en transferts

<b>Groupe</b>	<b>Description des combinaisons de profils de soins</b>	<b>Description du rang AGGIR</b>
<b>78. S1 et/ou S0 - rang 7</b>	Uniquement des EP avec un PS "S1" et / ou "S0".	GIR 2 avec B en cohérence et A ou B en orientation
<b>79. S1 et/ou S0 - rang 8</b>	Uniquement des EP avec un PS "S1" et / ou "S0".	GIR 3 avec C en toilette et en élimination
<b>80. S1 et/ou S0 - rang 9</b>	Uniquement des EP avec un PS "S1" et / ou "S0".	GIR 3 avec C en toilette et B en cohérence et orientation
<b>81. S1 et/ou S0 - rang 10</b>	Uniquement des EP avec un PS "S1" et / ou "S0".	GIR 4 avec une majorité de B sur les items
<b>82. S1 et/ou S0 - rang 11</b>	Uniquement des EP avec un PS "S1" et / ou "S0".	GIR 4 avec B en cohérence et A en orientation
<b>83. S1 et/ou S0 - rang 12/13</b>	Uniquement des EP avec un PS "S1" et / ou "S0".	GIR 5 ou 6

\* : "sans autre PS associé aux autres EP" s'entend "sans autre PS associé aux autres EP en dehors des PS "S1" et "S0"

## ANNEXE 2 : Liste des 67 EHPAD participant à l'ENC 2016

<b>FINESS</b>	<b>Raison sociale</b>
050001833	EHPAD LES CHANTERELLES
080002017	EHPAD FLAMANVILLE
130782410	EHPAD CAIRE VAL
140002288	EHPAD LA ROSERAIE
160004412	RESIDENCE LES ECUREUILS
190000299	EHPAD Lou Pastural
230000283	EHPAD LES BOUQUETS
230000523	EHPAD La Chapelaude
230782898	Le Logis de Valric - CH de Saint-Vaury
240007823	EHPAD DE LANMARY
300781481	Association
310016738	Ehpad Maurice Garrigou
310021449	SARL Résidence ISATIS de Fonsegrives
310784798	EHPAD FRANCOISE DE VEYRINAS
320782188	EHPAD Cité St Joseph
330021049	AEIS - EHPAD LA MÉMOIRE DES AILES
350000261	Résidence les Grands Jardins
350046116	Résidence Les Mehnirs
380794610	EHPAD ROYBON
420781817	EHPAD le parc
420781916	MDR la foret
420784043	EHPAD LA VERRERIE
430002147	MAISON DE RETRAITE ST JULIEN CHAPTEUIL
430007815	EHPAD Villa Marie CAYRES
430007856	CH le puy
440024727	Résidence les Eglantines
450002282	EHPAD TRIANON
450015276	EHPAD LES HIRONDELLES
510003668	BTP RESIDENCE MEDICO-SOCIALE
510004344	ASSOCIATION MAISON SAINT-JOSEPH
530029198	EHPAD RESIDENCE DE L'ORIOLET2
540004579	Les Iris ONVILLE
570015818	Les Pins REMILLY

<b>FINESS</b>	<b>Raison sociale</b>
570023416	Les Lauriers LONGEVILLE LES ST AVOLD
570023531	EHPAD LES FAUBOURGS DE L'ORNE
570023887	Le Witten ALGRANGE
590809901	EHPAD LA RENAISSANCE
600009732	Les Genêts MERU
600107544	EHPAD CH CLERMONT
620004697	EHPAD AQUARELLE
620016279	EHPAD LES CHARMILLES
620106930	EHPAD LA QUIÉTUDE
620114868	EHPAD FERNAND CUVELLIER
620117747	EHPAD DELABY
660785593	Association de la Résidence de la Loge de Mer
680002151	EHPAD Le Beau Regard
680003365	SAREPA
680011392	MR MAISON SAINT JACQUES EHPAD
680015369	ALPARE
680016870	EHPAD Les Collines
700784788	EHPAD RESIDENCE CHANTEFONTAINE
740009360	EHPAD Béatrix de Faucigny
820008530	RESIDENCE PAGOMAL
860784917	EHPAD THEODORE ARNAULT
870003787	EHPAD LE NID CHALUS
870006277	RESIDENCE DU PARC
880781059	EHPAD ST ANDRE
880783139	EHPAD PETIT BAN
880783204	EHPAD SENTIERS DAUTOMNE
880786363	EHPAD Centre Hospitalier Local de Lamarche
910019462	SEGA pour Maison Geneviève Laroque
910019470	SEGA pour EHPAD Louise Michel
910700293	EHPAD LA PIE VOLEUSE
910810803	EHPAD La forêt de séquigny
910814078	EHPAD LES LARRIS
930020078	CJPG SOLEMNES
950781690	EHPAD LA RUE AUX FEES

## ANNEXE 3 : Définition des états pathologiques et des profils de soins

Il y a 50 états pathologiques (EP) différents détaillés dans le tableau suivant. Les EP sont regroupés en domaine de pathologie (repérés dans le tableau suivant dans les cases dont le fond est bleu foncé).

<b>Etat Pathologique</b>	<b>Description</b>
<b>Affections cardio-vasculaires</b>	
01	Insuffisance cardiaque
02	Coronaropathie
03	Hypertension artérielle
04	Troubles du rythme
05	Phlébites
06	Embolie et thrombose artérielle, amputation
07	Artériopathies chroniques
08	Hypotension orthostatique
<b>Affections neuro-psychiatriques</b>	
09	Malaises, vertiges, perte de connaissance brève, chutes
10	Accidents vasculaires cérébraux
11	Comitialité focale et généralisée
12	Syndrome parkinsonien
13	Syndrome confusionnel aigu
14	Troubles chroniques du comportement
15	Etats dépressifs
16	Etats anxieux
17	Psychose, délires, hallucinations
18	Syndrome démentiel
<b>Affections broncho-pulmonaires</b>	
19	Broncho-pleuro-pneumopathies
20	Insuffisance respiratoire
21	Embolies pulmonaires
<b>Pathologies infectieuses</b>	
22	Syndromes infectieux généraux
23	Syndromes infectieux locaux
24	Infections urinaires basses
<b>Affections dermatologiques</b>	

<b>Etat Pathologique</b>	<b>Description</b>
25	Escarres
26	Autres lésions cutanées
<b>Affections ostéo-articulaires</b>	
27	Pathologie de la hanche
28	Pathologie de l'épaule
29	Pathologie vertébro-discale
30	Autres pathologies osseuses
31	Polyarthrite et pathologies articulaires
<b>Affections gastro-entérologiques</b>	
32	Syndromes digestifs hauts
33	Syndromes abdominaux
34	Affection hépatique, biliaire, pancréatique
35	Dénutrition
<b>Affections endocriniennes</b>	
36	Diabète
37	Dysthyroïdie
38	Troubles de l'hydratation
<b>Affections uro-néphrologiques</b>	
39	Rétention urinaire
40	Insuffisance rénale
41	Incontinence
<b>Autres domaines</b>	
42	Anémies
43	Etats cancéreux
44	Hémopathies malignes
45	Syndrome inflammatoire, fièvre inexplicée
46	Pathologies oculaires évolutives
47	Etat grabataire
48	Etat terminal
49	Autres pathologies
50	Aucune pathologie pertinente à retenir



Pour chaque état pathologique, il peut y avoir un des 12 profils de soins codés. En tenant compte des exclusions de codage liées à la cohérence médicale, en tout il a 205 couples EP-PS.

<b>Profil de soins</b>	<b>Description</b>
<b>T1</b>	Pronostic vital en jeu dans l'immédiat
<b>T2</b>	Équilibration thérapeutique et surveillance rapprochée
<b>P1</b>	Prise en charge psychiatrique d'un état de crise
<b>P2</b>	Prise en charge psychothérapique de soutien
<b>R1</b>	Rééducation Réadaptation Fonctionnelle intensive individuelle
<b>R2</b>	RRF d'entretien ou allégée
<b>CH</b>	Soins locaux complexes et longs
<b>DG</b>	Investigations pour une pathologie froide non encore diagnostiquée
<b>M1</b>	Soins terminaux psychothérapiques et /ou techniques lourds
<b>M2</b>	Soins terminaux d'accompagnement
<b>S1</b>	Surveillance épisodique programmée
<b>S0</b>	Aucun soin médical ou technique

## ANNEXE 4 : Description des postes de charges pour les données 2016

<b>Libellé des grands postes de charges</b>	<b>Libellé du poste détaillé</b>	<b>Détail des charges</b>	<b>Activités concernées</b>
<b>Personnel médical</b>	<b>Médecin généraliste</b>	Médecin généraliste et consultations de médecins libéraux généralistes (honoraires)	Soins dispensés
	<b>Autre personnel médical</b>	Médecin coordonnateur, médecin psychiatre, autres médecins spécialistes, consultations de médecins libéraux spécialistes (honoraires)	
<b>Personnel soignant</b>	<b>Infirmier</b>	Infirmier et prestations à caractère médico-social	Soins dispensés Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne Organisation du lien social
	<b>Masseur kinésithérapeute</b>	Masseur-kinésithérapeute (y compris soins de ville) et prestations à caractère médico-social	Soins dispensés
	<b>Psychomotricien</b>	Psychomotricien et prestations à caractère médico-social	
	<b>Ergothérapeute</b>	Ergothérapeute et prestations à caractère médico-social	
	<b>Autres auxiliaires médicaux</b>	Audioprothésiste, opticien-lunetier, orthoptiste, orthophoniste, pédicure-podologue (y compris soins de ville) et prestations à caractère médico-social	
	<b>AS-AMP-ASG</b>	Aide-soignant, aide médico-psychologique et assistant de soins en gérontologie	Hôtellerie générale Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne Organisation du lien social
	<b>Autre personnel soignant</b>	Diététicien, psychologue et prestations à caractère médico-social	Soins dispensés Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne Organisation du lien social

<b>Libellé des grands postes de charges</b>	<b>Libellé du poste détaillé</b>	<b>Détail des charges</b>	<b>Activités concernées</b>
<b>Personnel autre</b>	<b>Agent de service</b>	Agent de service hospitalier, agents de service affectés aux fonctions blanchissage, nettoyage, service des repas	Hôtellerie générale Restauration Blanchisserie Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne Organisation du lien social Soins dispensés
	<b>Animateur</b>	Animateur et prestations à caractère médico-social	Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne Organisation du lien social
	<b>Autre personnel non soignant</b>	Personnel de l'administration : cadres infirmiers, cuisine, direction, services généraux, service social, mandataire judiciaire, autre personnel non médical et prestations à caractère médico-social	Hôtellerie générale Restauration Blanchisserie Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne Soins dispensés Organisation du lien social Gestion générale - Management
<b>Charges à caractère non médical</b>	<b>Charges à caractère non médical</b>	Alimentation, assurance, blanchisserie, combustibles et carburants, couches, alèses et produits absorbants, énergie et fluides, entretien et maintenance du matériel non médical, fourniture hôtelière, fourniture et prestation de vie sociale, matériel non médical, nettoyage, transport d'usagers, transport (hors usagers) et autres charges à caractère non médical	Hôtellerie générale Restauration Blanchisserie Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne Organisation du lien social Soins dispensés Gestion générale – Management Immobilier
<b>Charges médicales</b>	<b>Pharmacie (dont pharmacien)</b>	Pharmacien, préparateur en pharmacie, spécialités pharmaceutiques, médicaments de soins de ville	Soins dispensés
	<b>Laboratoire</b>	Prestations à caractère médical pour les actes de laboratoire et soins de ville	

<b>Libellé des grands postes de charges</b>	<b>Libellé du poste détaillé</b>	<b>Détail des charges</b>	<b>Activités concernées</b>
	<b>Imagerie conventionnelle<sup>10</sup></b>	Prestations à caractère médical pour les actes d'imagerie et soins de ville	
	<b>DM et MM de la liste</b>	Dispositifs médicaux inclus dans la liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008, matériel médical inclus dans la liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008, LPP dans la liste (y compris soins de ville)	
	<b>DM et MM hors liste</b>	Dispositifs médicaux hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008, matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008, LPP hors liste (y compris soins de ville)	
	<b>Autres charges à caractère médical</b>	Entretien et maintenance du matériel médical, autres charges à caractère médical	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	Immobilisations incorporelles	Gestion générale – Management

*A noter que les immobilisations incorporelles correspondent seulement aux immobilisations incorporelles de l'activité gestion générale et management. En effet, les immobilisations incorporelles de l'activité immobilier ne sont pas incluses dans le coût (elles sont considérées comme des charges de structure, au même titre que l'entretien et réparations sur bien immobilier de l'activité immobilier ou encore l'immobilier de l'activité immobilier).*

<sup>10</sup> Actes d'imagerie n'utilisant pas des équipements matériels lourds définis au II de l'article R. 712-2 du code de la santé publique.